

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le trente du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de M. Willy Lamulle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/11/2015

Présents : Willy Lamulle, Maryse Duval, Michel Lahaye, Alain Goubert, Antonio Navarro, François Durieu, Denis Decaux, Christine Dieutre, Bruno Biard, Ginette Vasse, Séverine Ricius, Charles-Henri Ricard, Etienne Lurois, Fabien Lamulle.

Excusé : Philippe Duval (qui a donné pouvoir à Christine Dieutre)

Secrétaire de séance : François Durieu

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

En préambule, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se recueillir en mémoire des victimes des attentats de Paris du 13 novembre 2015.

Le compte-rendu de la séance du 8 juin 2015 a été lu et approuvé à l'unanimité. Mme Ginette Vasse demande que soit ajoutée sa remarque concernant le paragraphe finances communales : « la commission n'a pas le pouvoir de voter le budget. »



COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE DES ÉLECTIONS RÉGIONALES

Dimanche 6 décembre 2015

<i>Horaire</i>	<i>Président/vice-président</i>	<i>Assesseur 1</i>	<i>Assesseur 2</i>
<i>8h-10h</i>	<i>Alain Goubert</i>	<i>Christine Dieutre</i>	<i>Ginette Vasse</i>
<i>10h-12h</i>	<i>Maryse Duval</i>	<i>Denis Decaux</i>	<i>Bruno Biard</i>
<i>12h-14h</i>	<i>Michel Lahaye</i>	<i>François Durieu</i>	<i>Etienne Lurois</i>
<i>14h-16h</i>	<i>Willy Lamulle</i>	<i>Philippe Duval</i>	<i>Ch. Henri Ricard</i>
<i>16h-18h</i>	<i>Antonio Navarro</i>	<i>Séverine Ricius</i>	<i>Fabien Lamulle</i>

Dimanche 13 décembre 2015

<i>Horaire</i>	<i>Président/vice-président</i>	<i>Assesseur 1</i>	<i>Assesseur 2</i>
<i>8h-10h</i>	<i>Alain Goubert</i>	<i>Christine Dieutre</i>	<i>Ginette Vasse</i>
<i>10h-12h</i>	<i>Maryse Duval</i>	<i>Denis Decaux</i>	<i>Séverine Ricius</i>
<i>12h-14h</i>	<i>Michel Lahaye</i>	<i>Bruno Biard</i>	<i>François Durieu</i>
<i>14h-16h</i>	<i>Willy Lamulle</i>	<i>Philippe Duval</i>	<i>Ch. Henri Ricard</i>
<i>16h-18h</i>	<i>Antonio Navarro</i>	<i>Etienne Lurois</i>	<i>Fabien Lamulle</i>



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

DÉLIBÉRATION du 30/11/2015 - N°22

TARIFS COMMUNAUX 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote les tarifs communaux 2016 comme suit :

Columbarium :

Case 15 ans : 357 € Case 30 ans : 561 €
Droit de dépôt d'une urne : 51 € Droit de dépôt des cendres dans le jardin du souvenir : 51 €

Cimetière :

<u>Concession de 2 m²</u>	<u>Concession enfant (1m²)</u>
30 ans : 82 €	41 €
50 ans : 102 €	51 €
Perpétuelle : 204 €	102 €

Droit de superposition (dès la 2^{ème} inhumation) :

30 ans : 41 € 50 ans : 51 € Perpétuelle : 102 €

Droit de dépôt d'une urne funéraire dans un caveau de famille :

30 ans : 41 € 50 ans : 51 € Perpétuelle : 102 €

RESTAURANT SCOLAIRE	
Vin d'honneur	40,00 €
1 journée	90,00 €
1 journée supplémentaire	45,00 €

SALLE DES LOISIRS FRAIS ÉLECTRIQUES INCLUS	
Vin d'honneur semaine	65.00 €
Location 1 journée	190.00 €
Jour supplémentaire	70.00 €
Location commerciale (1 ^{er} jour et sans cuisine)	235.00 €
Idem 2 ^{ème} jour	120.00 €
Salle de réunion en complément	50.00 €
Forfait ménage de base	50.00 €
Forfait ménage complet	100.00 €

SALLE DE REUNION DE LA SALLE DES LOISIRS	
Avec office de réchauffement - 1 journée	125,00 €
Sans office de réchauffement - 1 journée	55,00 €
Association hors-commune ou comité d'entreprise (en semaine)	40.00€

LOCATION MATERIEL DIVERS	
1 barrière métal par jour	5,00 €
1 à 4 tables pliantes avec chaises PVC	10.00 €
5 à 8 tables pliantes avec chaises PVC	20.00 €
8 à 12 tables pliantes avec chaises PVC	30.00 €
de 1 à 4 tables en bois avec bancs	10,00 €

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

Monsieur le Maire présente le bilan des locations encaissées comme cela avait été demandé :

2013 : 31 locations pour 7850 €

2014 : 28 locations pour 6715 €

2015 : 33 locations pour 8195 €



DÉLIBÉRATION du 30/11/2015 - N°23

CONTRAT DE MAINTENANCE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le syndicat départemental d'énergie propose un marché d'entretien de l'éclairage public pour la période 2015-2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote contre le marché d'entretien de l'éclairage public proposé par le SDE76.



DÉLIBÉRATION du 30/11/2015 - N°24

SCHÉMA DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de fusion des communautés de communes tel que présenté par le Préfet en réunion du 2 octobre 2015 et transmise aux communautés de communes, communes et autres regroupements le 6 octobre 2015. Regroupement des communautés de Communes du Pays Neufchâtelois, Londinières, Saint-Saëns-Porte de Bray, Bosc d'Eawy soit 31 890 habitants.

Les regroupements sont donc invités à délibérer sur ce projet.

Monsieur le Maire informe les élus de la position de la communauté de communes du Pays Neufchâtelois à savoir :

- Respect des bassins de vie
- Population, nombre de communes de territoires raisonnables
- Respect de la position à vouloir rester en l'état de la communauté de communes de Londinières (seuil de 5000 habitants avec densité inférieure à 30% de la densité nationale)
- Organisation de la fusion autour des Communautés de Communes de Saint-Saëns-Porte de Bray et du Pays Neufchâtelois (soit environ 22 000 habitants) avec éventuellement ajout de quelques communes de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy concernées par le bassin de vie de Neufchâtel en Bray/Saint-Saëns.

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération de la communauté de communes du Pays Neufchâtelois en date du 19 novembre 2015 :

« Les membres de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois refusent le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Monsieur le Préfet. Ils proposent un projet alternatif plus orienté sur les bassins de vie prenant en considération les souhaits des Communautés de Communes et des Communes. Il fixe le périmètre suivant :

Communes issues de la Communauté de Communes de Londinières : Aucune commune

Communes issues de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois : Toutes les communes
Auvilliers, Bouelles, Bully, Callengeville, Esclavelles, Fesques, Flamets-Frétils, Fresles, Graval, Lucy, Massy, Ménonval, Mesnières-en-Bray, Mortemer, Nesle-Hodeng, Neufchâtel-en-Bray, Neuville-Ferrières, Quièvecourt, Saint-Germain-sur-Eaulne, Saint-Martin-l'Hortier, Saint-Saire, Sainte-Beuve-en-Rivière, Vatierville.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

Communes issues de la Communauté de Communes de Bosc d'Eawy :

Ardouval, Bellencombre, La Crique, Les Grandes-Ventes, Mesnil-Follemprie, Pommeréval, Rosay, Saint-Hellier.

Communes issues de la Communauté de Communes de Saint Saëns-Porte de Bray :

Bosc-Bérenger, Bosc-Mesnil, Bradiancourt, Critot, Fontaine en Bray, Mathonville, Maucomble, Montérolier, Neufbosc, Rocquemont, Sainte Geneviève en Bray, Saint Martin Osmonville, Saint-Saëns, Sommary, les-Ventes-Saint-Rémy.

Pour les communes figurant en italique, leur décision sera respectée sur présentation de leur délibération ; en cas d'absence de délibération pour le 2 décembre 2015, nous considérerons qu'elles souhaitent rester sur le territoire proposé par Monsieur le Préfet (schéma présenté en CDCI le 2 octobre 2015). Le périmètre définitif proposé par la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois sera alors établi.

Les délibérations des communes seront annexées à cette délibération. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse le projet de schéma départemental de coopération intercommunal de Monsieur Le Préfet, propose le projet alternatif de la communauté de communes du Pays Neufchâtelois plus orienté sur les bassins de vie en prenant en considération les souhaits des communautés de communes et des communes comme mentionné ci-dessus.

Pour le projet alternatif de la communauté de communes du Pays Neufchâtelois : 11

Contre : 0

Abstentions : 4 (Fabien Lamulle - Ginette Vasse - Christine Dieutre - Philippe Duval)



DÉLIBÉRATION du 30/11/2015 - N°25

FUSION DES SYNDICATS DE BASSIN VERSANT PROJET DE PÉRIMÈTRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de périmètre de la fusion du syndicat intercommunal de revalorisation du cours de l'Arques, du syndicat mixte du bassin versant de l'Eaulne, du syndicat intercommunal du bassin versant de la Varenne et du syndicat intercommunal du bassin versant de la Béthune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte le projet de périmètre proposé par les services de l'État.



DÉLIBÉRATION du 30/11/2015 - N°26

FUSION DES SYNDICATS DE BASSIN VERSANT STATUTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arques et des Bassins Versants Côtiers Adjacents proposés et ci-joint annexé.

Monsieur Goubert Alain, délégué du syndicat, donne une précision sur le mode de calcul des contributions des collectivités : 1/3 population - 1/3 superficie - 1/3 potentiel fiscal.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

DÉLIBÉRATION du 30/11/2015 - N°27

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS A CE NOUVEAU SYNDICAT DE BASSIN VERSANT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, désigne Monsieur Alain GOUBERT membre titulaire et Monsieur Bruno BIARD membre suppléant comme délégués à ce nouveau syndicat de Bassin versant.



DÉLIBÉRATION du 30/11/2015 - N°28

SCHÉMA DE MUTUALISATION

La loi NOTRe, en dehors des fusions des Communautés de Communes, prévoit également que le schéma de mutualisation des Communautés de Communes soit adopté pour le 31 décembre 2015.

Ce schéma de mutualisation a pour vocation de recenser les services communs et d'organiser de futurs services communs.

A ce jour, considérant l'évolution du périmètre des Communautés de Communes, il ne paraît pas envisageable de développer de nouvelles mutualisations.

Les services de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois ont donc principalement travaillé sur un schéma mettant en avant les actions déjà mutualisées.

La loi demande à ce que les conseils municipaux se prononcent sur ce schéma avant que le Conseil Communautaire ne le mette en délibération et ce avant le 31 décembre 2015

Dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de République (dite loi NOTRe), les membres du conseil municipal (par 14 voix pour et 1 abstention (Ginette Vasse) adoptent le schéma de mutualisation élaboré par les services de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois.

Monsieur Biard demande où en est le projet piscine de la com'com. Les délégués communautaires répondent que le dossier est sur les rails.



DÉLIBÉRATION du 30/11/2015 - N°29

REMBOURSEMENT DE FRAIS MÉDICAUX - Madame NOUVEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte la demande de Madame Nouvel Marie-Annick de remboursement de son expertise médicale suite à son arrêt maladie pour un montant de 69 €. Monsieur le Maire est chargé de procéder au remboursement de cette somme à Mme Nouvel Marie-Annick.



DÉLIBÉRATION du 30/11/2015 - N°30

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Suite aux demandes d'associations et de riverains, il a été demandé que la commune procède à l'enlèvement d'un cadavre poney au domicile de Monsieur LAURENCE Rémi à Saint-Saire. La facture réglée à ATEMAX s'élève à 110 €.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, demande le remboursement de 110 euros au propriétaire du poney et souhaite qu'un courrier soit adressé à la Direction des Services Vétérinaires pour les informer de la situation critique dans laquelle vivent les animaux.



DÉLIBÉRATION du 30/11/2015 - N°20

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ÉLABORATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Concernant l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal unanimes :

- *Autorisent la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Communauté de Communes du Pays Neuchâtelois et les communes du Pays Neuchâtelois qui le souhaitent ;*
- *Acceptent les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;*
- *Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention constitutive ainsi que tous les documents ;*
- *Acceptent que la Communauté de Communes du Pays Neuchâtelois soit désignée comme coordonnateur du groupement ;*
- *Décident de désigner Willy Lamulle comme membre de la commission chargée de l'examen des candidatures.*



DÉLIBÉRATION du 30/11/2015 - N°21

DEMANDE DE PROROGATION DU DÉPÔT DE L'Ad'AP

Considérant que la commune, propriétaire d'établissement recevant du public ou d'installation ouverte au public non accessible au 31 décembre 2014, doit élaborer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Considérant la nécessaire concertation avec les différents acteurs et instances concernés pour identifier des priorités d'aménagement et la nécessité d'échelonner les différents travaux de mise en accessibilité sur les bâtiments ou les installations propriété (s) de la commune,

Considérant que la commune reste très sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap sur son territoire,

Considérant la mise en place d'un groupement de commande pour l'élaboration de l'Ad'AP,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal unanimes AUTORISE Monsieur le Maire à présenter la demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) au préfet.



DÉLIBÉRATION du 30/11/2015 - N°31

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ADAS

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire expose au conseil municipal que depuis la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, les dépenses afférentes à l'action sociale sont obligatoires.

Le Maire explique que l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Le Maire indique qu'il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour assurer la mise en œuvre de l'action sociale et qu'elle peut en confier la gestion, à titre exclusif, à une association locale régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Le Maire donne lecture des différentes propositions en matière d'action sociale et présente la convention d'adhésion à l'A.D.A.S.76 ainsi que le règlement d'attribution des prestations.

L'A.D.A.S.76 propose de mettre en œuvre des prestations pour le compte de la collectivité et au bénéfice de ses agents, en répondant aux exigences de la réglementation en matière d'action sociale, par une convention d'adhésion d'une durée de 4 ans.

Après avoir étudié, la ou les différente(s) proposition(s) qui lui sont soumises, l'assemblée délibérante choisit de confier l'action sociale en faveur des agents de la collectivité, à l'A.D.A.S.76.

La cotisation de l'année 2016 (et suivantes) pour les collectivités ou établissements est fixée à 0.70 % de la masse salariale brute inscrite aux articles 6411 et ses subdivisions ainsi que les salaires bruts des agents adhérents à l'A.D.A.S.76 portés aux articles 6413 et 6416 de l'année 2016, avec un minimum de 100,00 € par agent et par an.

Pour les retraités, la cotisation est fixée à 70,00 € par agent et par an.

En conséquence, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion de l'A.D.A.S.76.

Article 2 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6474 du budget primitif de l'année 2016 et suivantes

Article 3 : De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet et au Président de l'A.D.A.S.76.

DÉLIBÉRATION du 30/11/2015 - N°32

DÉCISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015 :

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	21	2151	ONA	Réseaux de voirie		3 130,00
D	I	21	21588	ONA	Autre matériel et outillage d'incendie et de défen		2 870,00
Total							6 000,00 €
CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	23	2313	ONA	Constructions		-8 000,00
Total							-8 000,00 €

COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS ET SYNDICATS

Les élus ont reçus par mail les compte-rendu du SIVOS de la Béthune en date du 25/06/2015 et du 15/10/2015 qui n'apportent aucune remarque.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il leur transmettra les comptes-rendus de

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

syndicat par mail au fur et à mesure qu'il en sera destinataire.

Les compte-rendus de commissions ont été adressés aux élus avec le dossier du conseil municipal dont voici un résumé

- **Qualité de la vie en date du 18 novembre 2015**

- Fleurissement communal :
 - Résultats du concours départemental :
 - M. et Mme Joël Donne : grand prix spécial
 - M. et Mme Michel Lamulle : félicitations
 - M. et Mme Fabien Lamulle : félicitations
 - M. et Mme Pascal Gavelle : encouragements
 - M. et Mme Francis Donne : encouragements
 - Concours des maisons illuminées : il n'aura pas lieu en 2016 car de moins en moins de participants
 - Cérémonie des vœux 2016 : le dimanche 10 janvier à 10h30 avec accueil des bébés 2015, accueil des nouveaux habitants, remise d'un panier de fête au personnel communal, apéritif
 - Suite aux événements du 13 novembre 2015 :
 - Plantation d'un arbre de la fraternité (valeur 250 €) pris à la Pépinière de la roselière à Saint-Saire
 - Dépôt d'une gerbe

Le budget consacré les années antérieures au concours des maisons illuminées a été mis en parti à ce moment de recueillement qui a réuni plus de 100 personnes.

Suite à cette commission, Mme Christine Dieutre trouve excessif le prix de l'arbre et Madame Ginette Vasse espère qu'il est garanti à vie et ajoute que la pépinière aurait pu l'offrir vu l'état dans laquelle elle met les routes et de plus qui ne paie pas de taxes sur la commune. Monsieur le Maire répond que l'entreprise a fait un prix sur cet arbre.

Aucune autre remarque n'a été apportée permettant de valider les décisions prises.

- **Patrimoine communal en date du 7 novembre 2015**

- Marché d'éclairage public : contre le projet
- Réalisation d'une marelle sous le préau
- Elaboration de l'ADAP
- Travaux voirie communale :
 - Nids de poule : travaux effectués en octobre
 - Fauchage : a été effectué, seulement 2 passages ; le 2^{ème} passage a été facturé 1500 € au lieu de 1800 € car moins d'herbes que les années précédentes
 - Avaloir rue du moulin : travaux réalisés
 - Traversée chemin des aulnes : travaux réalisés
 - Pas de nouvelle de l'ATESAT pour le pont impasse du Mesnil Sigaux
 - Chemin de la vallée : dossier en cours (si réponse négative au printemps, travaux à prévoir au budget)
- **Sécurité routière** : en attente de la réponse du CDSR
- **Divers** :
 - Marches acacias : la repose des pavés décollés est compris dans le prix
 - Pascal Lamulle : 511 €
 - PRC : 971.75 €
 - Buts du stade : les travaux ont été effectués
 - Gouttière abribus qui sera posée par Jean-Luc
 - Logement de la poste : une visite de la cour extérieure sera prévue car il a été constaté la présence de morceaux de verres dans le sol.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

- Subvention DETR accordée pour les travaux d'accessibilité mairie
- Visite des logements communaux à prévoir en début d'année (1 maire - 1 adjoint - 1 conseiller municipal); Denis Decaux se propose d'accompagner le maire et l'adjoint en charge de la commission « patrimoine communal »
- Salle des loisirs : petits travaux de réparation à prévoir
- Géothermie : entretien confié à l'entreprise Forestier de St-Martin-en-Campagne
- Couverture : marché d'entretien suite au départ à la retraite de Joël Renaux
- **Autres points abordés :**
 - Etude de déplacement de l'abribus du centre sur la Place de la mairie
 - Salle des loisirs : Chaises à visser avec colle
 - Bouche VMC : faire des essais devant la bouche
 - Eglise : gouttières à remplacer qui ont été volées
 - Chemin de la Vallée : voir le ravin
 - Haies gênantes : Route du Beau Soleil et Route de la Côte Pavée
 - Barrière du cimetière qui frotte
 - Porte de l'église à repeindre
 - Croix barrière du cimetière : pas de suite à cette demande
 - Ronces rue du moulin le long du mur d'enceinte du château
 - Arbre de l'église et tilleuls cour de l'école à tailler

Mme Christine Dieutre demande si tous les logements seront visités, il lui est répondu par l'affirmatif. Aucune autre remarque n'a été apportée permettant de valider les décisions prises.



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Réseau des écoles :** Maryse Duval donne le compte-rendu de la réunion de réflexion sur le réseau des écoles tenue par les services de l'Etat le 9 novembre 2015. A cette réunion Mme l'Inspectrice d'Académie et Mme la Sous-Préfète ont fait une présentation générale des établissements en Seine-Maritime et partant de ces chiffres il est demandé aux élus de se concerter afin de prévoir des regroupements concentrés de 8 à 10 classes.
- **Carrières :** Monsieur le Maire informe les élus avoir reçu les représentants de l'association anti carrières et qu'une réunion publique aura lieu à la salle des loisirs le mercredi 3 février à 19h30
- **Courriers reçus :** les élus prennent connaissance des courriers reçus (remerciements décès, faire-part de naissance...)
- **Réponses aux questions suite au dernier conseil municipal :** Monsieur le Maire communique l'état des restes à réaliser concernant le budget communal ; concernant le budget du complexe, cela sera présenté lors d'un prochain conseil.
- **Questions diverses :**
 - Bruno Biard :
 - Il serait souhaitable de prévoir la réalisation de l'emprunt prévu lors de la construction de la salle des loisirs afin de profiter des taux bas.
 - Qui a décidé la taxation sur les logements vacants ?
 - Christine Dieutre :
 - Quand sera installée la fibre optique ?

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

- Verre cassé dans la cour du logement de la poste : l'employé communal a du temps, il pourra le faire.
- Denis Decaux :
 - Panneaux centre village
 - Route abîmée route des Bois Illards
 - Ronces rue du moulin
- Charles Henri Ricard :
 - Poubelles aux carrefours des cloutiers : système de fermeture à revoir
- Ginette Vasse :
 - Demande si toutes les factures ont été réglées suite aux travaux du logement de la poste ; Monsieur le Maire lui répond que oui, sauf que la retenue de garantie (5%) est bloquée par la trésorerie pendant 1 an après la réception des travaux.



La séance est levée à 21h42.

<u>Le Maire, Willy Lamulle</u>	<u>Maryse Duval</u>	<u>Michel Lahaye</u>
<u>Alain Goubert</u>	<u>Antonio Navarro</u>	<u>François Durieu</u>
<u>Denis Decaux</u>	<u>Philippe Duval</u> (pouvoir à Christine Dieutre)	<u>Christine Dieutre</u>
<u>Bruno Biard</u>	<u>Ginette Vasse</u>	<u>Séverine Ricius</u>
<u>Charles-Henri Ricard</u>	<u>Etienne Lurois</u>	<u>Fabien Lamulle</u>